



## Bulletin d'informations

Juin 2026

**5ÈME ÉDITION** COLLOQUE RÉGIONAL INFIRMIER  
La loi Infirmière : arrêtés et décrets d'application

Loi infirmière  
Prescription  
Décrets d'application  
Arrêtés  
Libéral

URPS  
INFIRMIERS LIBÉRAUX  
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

www.colloque-regional-infirmier.fr

MARDI 13 OCTOBRE 2026  
PALAIS DES CONGRÈS  
SAINT-ETIENNE

**MARDI 13 OCTOBRE 2026**

à St Étienne

*5<sup>e</sup> édition*

du **COLLOQUE RÉGIONAL INFIRMIER**

**LA LOI INFIRMIÈRE :**

**CADEAU DE NOËL 2025 OU AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ  
PROFESSIONNELLE ET SON AUTONOMISATION ?**

- **Pourquoi venir ?**
  - Parce que depuis 2025 la loi infirmière en France a évolué et que nous devons modifier nos pratiques.
  - Parce que la parole vous est donnée
- **Quel est le Programme ?**
  - Reconnaissance légale de la **consultation infirmière** et du **diagnostic infirmier**
  - Comment l'infirmier libéral le met en place dans ses pratiques collectives et individuelles ?
- **Comment venir ?**

- En covoiturage : nous vous aidons à vous organiser (parking relais - covoitureurs - et parking gratuit à Saint Étienne)
- En navette : 15 départs sont prévus des 4 coins de la région pour un voyage en toute sécurité, sérénité, et gratuitement.
- **Pourquoi avancer 50€ à l'inscription ?**
  - Nous devons maîtriser les coûts (*à chaque colloque il y a 30 à 35 % d'absences non prévenues*)
  - *Laurent GUILHOT, Trésorier Adjoint à l'URPS, vous explique tout **ici***
  - **tout participant bénéficie de son remboursement ainsi que ceux qui informent de leur absence au moins 8 jours à l'avance.**

Inscrivez-vous dès maintenant

## REPORT DES ÉLECTIONS URPS

Le décret n°2026-343 du 30/04/26, publié au journal officiel, proroge le mandat des membres des assemblées des Unions Régionales des Professionnels de Santé.

Initialement prévues au printemps 2026, les élections sont repoussées au 31 octobre 2027.

Le mandat des élus URPS Infirmiers actuellement en fonction, est donc prolongé jusqu'à cette échéance.

Ce report intervient dans le cadre des discussions en cours concernant la représentativité des organisations syndicales des professions de santé.

en savoir +

## REFORME DU CUMUL EMPLOI RETRAITE

**Les infirmiers concernés par un départ à la retraite fin 2026, début 2027 doivent obligatoirement arbitrer sur leur date de départ au plus tard le 31 décembre 2026, en fonction de leur situation individuelle.**

Des nouvelles règles s'appliqueront pour les personnes qui partent à la retraite à partir de cette date.

La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2026 réforme le cumul emploi-retraite. La Carpinoko reste en attente des décrets d'application qui préciseront les

**Ce qui change au 1er janvier 2027 :**

- **Avant l'âge légal de départ à la retraite (65 ans) :** les revenus professionnels entraîneront une réduction totale de la pension, dès le premier euro. Concrètement chaque euro gagné en travaillant viendra réduire la pension dans la même proportion.
- **Entre l'âge légal et 67 ans :** le cumul resterait possible mais sous certaines conditions. Jusqu'à un seuil de revenus (fixé par décret, actuellement dans l'attente de publication, envisagé à 7 000 €), la pension serait versée intégralement. Au-delà de ce seuil, la pension serait réduite à hauteur de 50% du dépassement.
- **À partir de 67 ans :** le cumul redeviendrait intégral sans plafonnement ni écrêtement, Seules les périodes travaillées en cumul après 67 ans permettront l'acquisition de nouveaux droits à seconde pension.

Les retraites concernées seraient celles attribuées à compter du 1er janvier 2027.



En savoir +

**L' URPS VOUS INFORME**

EXECUTIVE EDUCATION

DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT  
MANAGEMENT DES ACTIVITÉS  
LIBÉRALES DE SANTÉ - DE MALS



Formation 2026

Management des Activités Libérales de Santé

*URPS ARA + IAE Grenoble*

en savoir +

- o PLAQUETTE 2026
- o Contact : [de-mae-sante@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:de-mae-sante@univ-grenoble-alpes.fr)

## ÉTUDE EUROPÉENNE SUR LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

Dans le cadre de la **première étude européenne sur les déterminants sociaux de la santé (DSS) en soins primaires**, pilotée par l'Université de Barcelone (Espagne), je mène actuellement le recueil des données pour la branche française.

Cette étude s'intéresse à votre pratique quotidienne : comment les situations sociales (précarité, isolement, conditions de vie...) sont-elles repérées et prises en compte dans vos soins en tant qu'infirmier(ère) libéral(e) ?

👉 **Votre regard de terrain est essentiel.**

En première ligne auprès des patients, vous avez un rôle clé dans l'identification de ces situations et dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Cette étude vise aussi à mieux reconnaître et valoriser cette dimension de votre exercice.

Votre participation consiste à répondre à un questionnaire en ligne (environ 10 minutes), accessible via le lien ci-dessous.

**questionnaire disponible en ligne ici**

- ✓ Participation rapide
- ✓ Anonyme et confidentielle
- ✓ Contribution directe à une recherche européenne

Votre participation est entièrement volontaire et vous pouvez vous retirer à tout moment sans justification. Les données recueillies seront traitées de manière strictement confidentielle et anonymisée, conformément à la réglementation en vigueur.

*Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations et les résultats de l'étude, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante : [docteur.richard@medecins-generalistes.net](mailto:docteur.richard@medecins-generalistes.net)*

## AIDE DE LA RÉGION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL



Dans le cadre de son **PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ 2022**, LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES s'engage aux côtés des infirmiers libéraux.

Retrouver toute la démarche sur notre site internet : [télécharger le pas à pas](#)

## Cybersécurité pour les infirmiers Libéraux

L'URPS Infirmiers Libéraux Auvergne Rhône Alpes avec le GCS SARA vous accompagnent dans la sécurisation des données de vos patients

# CYBERSÉCURITÉ & INFIRMIERS

**PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS PATIENTS !**

Chers Infirmiers Libéraux,

La **cybersécurité** est un enjeu pour la **protection des données** de vos patients. Afin de vous sensibiliser aux bonnes pratiques et aux risques liés au numérique :



Une vidéo mensuelle, d'une durée de 2 à 5 minutes, vous sera proposé afin pour vous informer **simplement & gratuitement**



TOUS LES 3ÈME MARDIS DU MOIS



ACCÈS À LA CAMPAGNE TOUTE L'ANNÉE



PROCHAINE INSCRIPTION : POUR LE 17 JUIN 2025



**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT**



[Je m'inscris](#)

*Ensemble défendons notre profession, nos valeurs  
et notre avenir.*

**Philippe REY**

Président URPS



[Je m'inscris sur la plateforme IdeLine](#)

[Je souhaite recevoir l'information de l'URPS](#)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur URPS Infirmiers Auvergne Rhône-Alpes.

[Se désinscrire](#)